

Covid-19 : les tests seront payants à partir du 7 juillet pour les touristes étrangers

Les tests seront facturés «à hauteur de 49 euros pour les PCR et 29 euros pour les antigéniques», a déclaré le porte-parole du gouvernement, Gabriel Attal.

Par Le Figaro avec AFP
Publié hier à 19:29,
Mis à jour il y a 12 heures

Photo d'illustration. *DIPTENDU DUTTA / AFP*

Les tests de détection du Covid-19 deviendront «*payants dès le 7 juillet pour les touristes étrangers*» venant en France, a affirmé le porte-parole du gouvernement Gabriel Attal aux *Échos* mis en ligne mercredi soir.

À découvrir

→ **Covid-19 : ce que l'on sait du variant Delta**

Ils seront facturés «à hauteur de 49 euros pour les PCR et 29 euros pour les antigéniques», a ajouté Gabriel Attal, pour qui «*c'est une question de réciprocité sachant que ces tests sont payants dans la plupart des pays pour les Français qui voyagent*». Gabriel Attal, qui avait estimé lundi qu'il fallait les interroger «*sur cette question*», a rappelé que «*les touristes qui*

viennent chez nous sont évidemment soumis au pass sanitaire». Plus largement, la question du déremboursement des tests PCR dits «de confort» «va évidemment se poser pour la rentrée» pour les Français, a-t-il répété.

À VOIR AUSSI - Covid-19: les tests coûtent «120 millions d'euros par semaine» en France, selon Thomas Fatôme

Vers une vaccination obligatoire des soignants ?

En matière de vaccination des soignants, *«nous avons fait jusqu'à maintenant le choix de la conviction plutôt que de la coercition, mais cela pourrait évoluer» car «on ne peut accepter aucune prise de risque pour les résidents des Ehpad liée à des soignants non vaccinés», a-t-il ajouté. Jean Castex a annoncé mercredi qu'il allait lancer «dans les jours qui viennent» une consultation avec les associations d'élus locaux et les présidents de groupes parlementaires autour de la vaccination obligatoire des soignants.*

Par ailleurs, Gabriel Attal a assuré qu'*«il y aura une réforme des retraites. La question n'est pas si, mais quand, à savoir à l'automne ou l'année prochaine». «J'entends les réserves des partenaires sociaux, mais il y a une décision politique à prendre, nous la prendrons, notamment en fonction de l'épidémie et de l'ampleur de la reprise de l'économie», a-t-il ajouté, expliquant que «si le redécollage économique se confirme cet été et à la rentrée, et que la situation épidémique est maîtrisée, il est possible d'agir et d'enclencher un mouvement».*

À VOIR AUSSI – Si la vaccination des soignants est encore «insuffisante» en septembre, elle deviendra obligatoire, prévient Olivier Véran